

Colloque international
6^{ème} conférence Document numérique & Société

**INFORMATION-COMMUNICATION : LE RECOURS A L'ETHIQUE
EN CONTEXTE NUMÉRIQUE**

Les 27 et 28 septembre 2018

à l'Institut de la Communication et des Médias (Echirolles)
organisé par Dicen-Idf (Cnam) et le Gresec (Université Grenoble Alpes)

Appel à propositions

Si l'éthique est régulièrement convoquée dans de nombreux secteurs professionnels (santé, politique, environnement, etc.), sa référence est devenue fréquente dans les échanges issus d'autres domaines et ses enjeux ont aujourd'hui capté l'attention des pratiques informationnelles et communicationnelles ainsi que pour les métiers qui les représentent : journalistes, analystes, bibliothécaires, documentalistes.

La vie quotidienne et les activités professionnelles sont maintenant largement rythmées par l'usage de réseaux sociaux numériques et la fourniture d'informations se voudrait hautement personnalisée par des plateformes qui façonnent les échanges. La prise de décision est guidée par l'utilisation d'algorithmes, les données massives alimentent l'apprentissage automatisé pendant que les informations et données personnelles se négocient sur le marché de l'information par les plateformes et les courtiers de données. Les citoyens, les organisations professionnelles apparaissent de plus en plus sollicités par des consultations numériques ouvertes à tous, prônant la transparence avant la prise de décision politique et la promulgation de nouveaux textes juridiques... Est-ce un renouveau des pratiques démocratiques ?

De multiples formes de surveillance imprègnent la vie publique et celle privée de notre vie quotidienne et posent un certain nombre de problèmes. Cette profusion appelle l'élaboration de typologies afin d'identifier leurs caractéristiques et d'apprécier leur portée. Et les conséquences de la personnalisation à outrance des services informationnels restent encore à évaluer.

Dans ce sens, les questions éthiques qui intéressent le document et ses « écosystèmes », en ce qu'ils formalisent des liens sociaux (Pédauque, 2006)

méritent une attention renouvelée : la déontologie, la confidentialité de l'information, la pluralité, les débats, la propriété intellectuelle, les biens communs, la liberté intellectuelle, sont des thématiques que l'on pourra convoquer.

Dans l'édition 2018 de la conférence **Document numérique & Société**, nous sollicitons des propositions qui approfondissent ces questions concernant l'éthique dans le domaine de l'information et de la communication sous l'angle des logiques d'acteurs, des stratégies et des pratiques informationnelles et communicationnelles.

Axe 1 – Régulations et auto-régulations au sein des industries de la culture et de l'information ainsi que des industries de la communication.

A travers le choix de codes de déontologie, de chartes, de groupes de travail, de commissions ou de recommandations, les professions de l'information et de la communication tendent, depuis plusieurs années, à définir des bonnes pratiques et à faire évoluer les cadres d'usages et les cadres juridiques. La référence à l'éthique pourrait alors se dresser comme un rempart face aux développements marchands des industries de la culture, de l'information et de la communication dans une économie mondialisée, ou alors permettre d'engager des négociations équilibrées entre les parties prenantes. Ainsi les codes, chartes, déclarations, recommandations, nouvelles lois dont les évolutions sont à étudier, représentent une mobilisation des acteurs, une construction collective pour redéfinir les positionnements dans un marché de plus en plus concurrentiel, ces documents participant aux équilibres recherchés, à l'ajustement des professions (journalistes, communicants, documentalistes...). Dans quels cadres se mettent en œuvre ces codes, ces chartes, recommandations, lois ? Quels sont les acteurs qui organisent ces nouvelles médiations régulatrices au niveau sectoriel, national, européen, mondial ? Par exemple, l'analyse du rôle moteur de la CNIL, du groupe G29 au niveau européen serait intéressante à observer. Dans le même temps, de nombreux débats autour de la légitimité du droit de la propriété intellectuelle face aux biens et aux savoirs communs de l'information se sont imposés ces dernières années. Sont-ils entendus et comment sont-ils compris ?

Axe 2 – Algorithmes et éthique

Les questions sur les conséquences sociétales de l'introduction de procédures algorithmiques automatisées dans les prises de décision et la fabrication du réel ont été déjà plusieurs fois posées (Bonenfant, 2015). Cependant, des études précises manquent quant à l'uniformisation ou la singularisation réalisée par les algorithmes de recommandation ou ceux relatifs à la mise en visibilité des productions des industries culturelles. Quels sont les impacts constatés sur les pratiques de lectures, de visionnages, d'écoute ? Nous souhaitons particulièrement analyser la question de la transformation des logiques de prescription des contenus, des informations et a fortiori, plus largement, les rapports entre pouvoirs et algorithmes dans le champ des pratiques culturelles, communicationnelles et informationnelles. Un nombre croissant de questions se posent autour des menaces que font poser les mécanismes

de « bulle filtrante » sur les décisions politiques et l'espace public qui apparaît plus que jamais morcelé par ces « régimes de visibilité » algorithmiques (Rouvroy, 2014).

Axe 3 – Production et diffusion de documents

Face à la multiplicité des auteurs, des pratiques d'auto-publication individuelles et institutionnelles, les questions d'éthique se trouvent déplacées à plus grande échelle et on peut poser la question de l'efficacité de modalités régulatrices qui opéreraient en aval de la circulation des textes, des données. Les enjeux ne se situent-ils pas désormais au niveau de l'auteur, du créateur, avec le renouvellement de l'éducation à l'éthique, à une responsabilisation accrue de l'auteur-acteur ? A l'instar du mouvement grandissant du respect de la vie privée dès la collecte des données (paradigme du « *Privacy by design* »), ne voit-on pas se développer de nouvelles considérations éthiques dès la production, puis pour la mise en circulation des informations, des documents (« *Ethics by design* ») ? Ces questions sont d'autant plus vives en raison d'un contexte où les modalités de production se sont diversifiées (journalisme de données, génération automatisée de communiqués, etc.).

Axe 4 – La référence à l'éthique au sein de l'espace public

Le développement des techniques numériques conduit un certain nombre d'organismes officiels ou d'associations à questionner les dangers de ces techniques pour les individus et de manière plus générale pour l'évolution démocratique des sociétés. La création de nouveaux services et leur extension à la sphère domestique et individuelle sont posées en termes de risques. L'identification de certains d'entre eux comme la perte de l'anonymisation, ou le renforcement des discriminations constitue des éléments de débats actuels. Il est ainsi nécessaire de se pencher sur les « arènes » de la discussion, publiques, spécialisées, ou expertes. Ces espaces de concertation et de débat mettent également en évidence d'autres approches : en terme de contrôles de ces techniques, de protection des individus, de sécurisation des données... Comment les acteurs politiques, associatifs et industriels, posent-ils les éléments de la réflexion en cours ? Comment les enjeux sont-ils présentés et mis en public ? Quels sont les rapports de pouvoirs entre les différents acteurs ? Et de manière plus générale, comment caractériser cet « espace public » ?

Cette sixième conférence **Document numérique et Société** favorisera les études de cas, les observations et les retours d'expériences mais aussi les réflexions théoriques et critiques.

La conférence Document Numérique & Société (doc-soc) est une conférence qui se déroule tous les deux ans et réunit des chercheurs intéressés par l'évolution de la place du document dans notre société, en apportant des éclairages sur les dimensions économiques et sociétales des documents numériques.

Processus de soumission

Les auteurs sont appelés à soumettre en ligne leurs propositions sous la forme d'un fichier .doc ou .rtf. ou .odt anonymisé (évaluation en double-aveugle) à partir de la plateforme <https://docsoc2018.sciencesconf.org/>.

Les propositions de communications respecteront le format suivant : 7000 signes, (espaces comprises, bibliographie en plus), présentation de la problématique, du cadre théorique, avec des références bibliographiques centrales et, selon le cas, présentation de la méthodologie et des données de terrain. Les communications en anglais sont acceptées. Des éléments bibliographiques accompagnent la proposition.

Les propositions doivent être déposées au plus tard : **le 15 décembre 2017** sur la plateforme SciencesConf.org. Les articles issus des propositions retenues, après évaluations, doivent être présentés **le 15 avril 2018**. Ils donneront lieu à un deuxième temps d'évaluation en vue de la publication des Actes au moment du colloque.

Responsables scientifiques :

Laurence Balicco (Gresec), Evelyne Broudoux (Dicen-Idf), Ghislaine Chartron (Dicen-Idf), Isabelle Paillart (Gresec)

Comité d'organisation : en cours de constitution

Comité scientifique : en cours de constitution